

## Compte rendu de séance

### Séance du 15 Avril 2016

L' an 2016 et le 15 Avril à 18 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances , sous la présidence de BORGEO Martine Maire

**Présents** : Mmes : BORGEO Martine, COTELLE Chantal, FISSEUX Christelle, TENART Isabelle, MM : BASTIEN Jacques, CAUDRON Gérard, CHARBONNIER Franck, COCU Guillaume, DUPUI Christian, JOUEN Christophe, VERVAEKE François, Mr RAMEL Michel

**Absents excusés** : Mr CAUDRON Robin qui donne tous pouvoirs à Mr CAUDRON Gérard pour voter en son nom, Mr HUILARD Hugues qui donne tous pouvoirs à Mme FISSEUX Christelle pour voter en son nom

**Absents** : Mr HAMMEL Benjamin

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 12

**Date de la convocation** : 11/04/2016

**Date d'affichage** : 11/04/2016

#### **Acte rendu exécutoire**

après dépôt en PREFECTURE DE BEAUVAIS  
le : 28/04/2016

et publication ou notification  
du :

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme COTELLE Chantal

#### **Objet(s) des délibérations**

### SOMMAIRE

- 15-2016 - Délibération compte administratif 2015 Assainissement
- 16-2016 - Délibération compte administratif 2015 Tourbières
- 17-2016 - Délibération budget primitif 2016
- 18-2016 - Délibération compte administratif 2016 Commune
- 19-2016 - Délibération compte de gestion du percepteur : Assainissement, Tourbières, Commune
- 20-2016 - Délibération vote des 4 taxes 2016
- 21-2016 - Délibération transfert du service Assainissement
- 22-2016 - Délibération amortissements des Immobilisations incorporelles
- 23-2016 - Délibération vote du budget primitif 2016 Commune
- 24-2016 - Délibération course automobile rallye des Ecuries de la Porte Normande
- 25-2016 - Délibération nouvelle dénomination du Syndicat SIAEPA Pays du Bray Sud
- 26-2016 - Délibération emprunt auprès du Crédit Agricole Brie Picardie

#### 15-2016 – Délibération compte administratif 2015 Assainissement

Madame le Maire présente le résultat du compte administratif Assainissement 2015, qui reste inchangé du fait d'aucun mouvement durant l'année 2015. Il présente un excédent de 3.817,91 €

Au moment du vote Madame le Maire quitte la salle et cède la place à Monsieur Jacques Bastien, doyen de la séance.

Le Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Jacques Bastien vote le compte administratif 2015 à l'unanimité

#### 16-2016 – Délibération compte administratif 2015 Tourbières

Madame le Maire présente le résultat du compte administratif Tourbières 2015

Au moment du vote, Madame le Maire quitte la salle et cède la place à Monsieur Jacques Bastien, doyen de la séance.

Le Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Jacques Bastien vote le compte administratif 2015, à l'unanimité,

Madame le Maire n'ayant pas pris par au vote.

Le Conseil Municipal constate que :

Les recettes d'investissement de l'exercice + l'excédent cumulé au 31.12.2014 s'élèvent à 38.221,21 €

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 27.425,00 €

Les recettes de fonctionnement de l'exercice + l'excédent de fonctionnement au 31.12.2014 s'élèvent à 73.899,55 €

Les dépenses de fonctionnement de l'exercice s'élèvent à 66.588,17 €

#### 17-2016 – Délibération budget primitif 2016 Tourbières

Le Conseil Municipal vote le budget 2016 par 13 voix pour et 1 contre (Mr Ramel)

Il s'équilibre en dépenses et recettes d'investissement à 44.063,54 € et en dépenses et recettes de fonctionnement à 71769.83 €

#### 18-2016 – Délibération compte administratif 2015 Commune

Madame le Maire présente le résultat du compte administratif 2015 Commune.

Au moment du vote Madame le Maire quitte la salle et cède la place à Monsieur Jacques Bastien, doyen de la séance.

Le Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Jacques Bastien vote le compte administratif 2015 à l'unanimité,

Madame le Maire n'ayant pas pris part au vote.

Le Conseil Municipal constate que :

Les recettes d'investissement de l'exercice s'élèvent à 384.062,94 €

Les dépenses d'investissement de l'exercice + le déficit d'investissement 2014 s'élèvent à 248.131,28 €  
Les recettes de fonctionnement de l'exercice s'élèvent à 768.654,48 €  
Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 685.483,99 €  
Les restes à réaliser en dépenses d'investissement s'élèvent à 20.600,00 €  
Les restes à réaliser en recettes d'investissement s'élèvent à 12.060,00 €

#### 19-2016 – Délibération compte de gestion du percepteur : Assainissement, Tourbières, Commune.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les comptes de gestion 2015 du percepteur: Assainissement, Tourbières, Commune

Il autorise Madame le Maire à signer tous les documents.

#### 20-2016 – Délibération vote des 4 taxes 2016

Le Conseil Municipal vote les 4 taxes suivantes, à l'unanimité.

Taxe d'habitation :	15,05 %
Taxe foncière bâtie :	21,00 %
Taxe foncière non bâtie :	36,74 %
CFE :	17,66 %

Les taxes restent inchangées par rapport à l'année précédente et cela depuis de nombreuses années.

#### 21-2016 – Délibération transfert du Service Assainissement

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que pour effectuer la Commune doit transférer le Service Assainissement vers le SIVU de Neuf-Marché.

Le Conseil Municipal accepte et approuve à l'unanimité le tableau de transfert (Délibération n° 77-2015 du 07/12/2015)

Il décide donc d'inscrire la somme sur le budget primitif 2016

En dépenses d'investissement :  
- 7940 € au compte 1068 Excédents de fonctionnement capitalisé

En recettes de fonctionnement :  
- 4122 € au compte 7788 Produits exceptionnels divers

Il autorise Madame le Maire à signer tous les documents.

#### 22-2016 – Délibération amortissements des Immobilisations incorporelles

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, les durées d'amortissements sur les immobilisations incorporelles

- Documents d'urbanisme	durée	10 ans
- Etudes	durée	5 ans
- LOGICIELS	durée	2 ans

Il décide également la durée d'amortissement sur les subventions d'équipement transférables

- Subventions d'équipement transférables	durée	15 ans
--	-------	--------

Il autorise Madame le Maire à signer tous les documents

#### 23-2016 – Délibération vote du budget primitif 2016 Commune

Le Conseil Municipal vote le Budget de la Commune par 13 voix pour et une abstention (Mr Ramel)  
Il s'équilibre en dépenses de recettes d'investissement à 462.740,66 € et en dépenses et recettes de fonctionnement à 620.803,14 €

#### 24-2016 – Délibération course automobile rallye des Ecuries de la Porte Normande

Madame de Maire informe le Conseil Municipal du courrier du 29 Mars 2016 de l' Ecurie Porte Normande. Ceux-ci souhaiteraient comme les années précédentes, l'autorisation de circuler le dimanche 23 Octobre 2016 afin que puisse se dérouler leur 14ème rallye de la Porte Normande.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'autoriser l'Ecurie Porte Normande de circuler le dimanche 23 Octobre 2016 sur la Commune de Saint-Pierre-ès-Champs

Il autorise Madame le Maire à signer tous les documents.

#### 25-2016 – Délibération nouvelle dénomination du Syndicat SIAEPA Pays du Bray Sud

Vu l'article L 5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la délibération n°13/2016 du SIAEPA Pays du Bray Sud en date du 25 mars 2016,

Madame le Maire expose au Conseil Municipal les éléments suivants :

En application du Code Général des Collectivités Territoriales, les collectivités membres du SIAEPA Pays du Bray Sud disposent d'un délai de trois mois à compter de la notification de la délibération n°13/2016 pour se prononcer sur la nouvelle dénomination du Syndicat.

Aussi, Madame le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le changement de dénomination du Syndicat : **Syndicat d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement (S.A.E.P.A.) du Bray Sud.**

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,  
Décide par 14 voix pour dont 2 pouvoirs (Mr Caudron, Mr Huillard)**

**Article 1 : d'approuver le changement de dénomination du Syndicat : Syndicat d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement (S.A.E.P.A.) du Bray Sud.**

**Article 2 : d'autoriser Madame le Maire à prendre tous actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

## 26-2016 – Délibération emprunt auprès du Crédit Agricole Brie Picardie

### EXPOSE

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que la Commune envisage d'effectuer les investissements suivants :

Enfouissement des lignes électriques et travaux d'installation du très haut débit.

dont le montant total TTC s'élève à 274.310,00 €

### Le plan de financement retenu est le suivant :

- ressources propres	=	2.472,00 €
- subventions	=	41.838,00 €

### Emprunts envisagés :

- à court terme	=	
- à moyen terme	=	230.000,00 €
SOIT un total de ...		<u>274.310,00 €</u>

### DECISION

Après en avoir délibéré, la Commune de SAINT PIERRE ES CHAMPS décide de solliciter auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Brie Picardie pour le financement de l'opération citée précédemment, **un prêt moyen terme d'un montant de 230 000 € sur 180 mois, échéances annuelles, au taux de 2,00 %**

**S'agissant d'un prêt à annuité réduite, la mise à disposition des fonds est prévue le 01/06/2016 et la première échéance de ce prêt appelée « échéance anticipée » sera fixée au 01/09/2016, ce qui fait apparaître un taux de 1,80%. Toutes les autres échéances seront fixées au 1<sup>er</sup> septembre de chaque année.**

**Les frais de dossier sont de 300 euros**

Le Conseil Municipal , à l'unanimité

- Prend l'engagement d'inscrire en priorité chaque année, en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances de ce prêt,

- Prend l'engagement, pendant toute la durée du prêt, de créer et de mettre éventuellement en recouvrement les impositions nécessaires pour assurer le remboursement de ce prêt.

- Confère toutes délégations utiles à :

Mme Martine BORGEO, Maire

pour la réalisation de l'emprunt, l'apport des garanties prévues, la signature des contrats de prêt à passer avec l'Etablissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y seront insérées.

Question diverses :

Courrier de Madame Annie Gobert concernant les coussins berlinois situés Rue de l'Ironpha qui ont des nuisances sonores et noséabondes. L'eau qui stagne éclabousse son mur, à chaque passage de voitures. Madame le Maire répond à Mme Gobert que son courrier à été transmis au service Ingénierie de la Communauté de Communes du Pays de Bray, afin qu'une étude soit proposée.

Séance levée à: 20 Heures

En mairie, le 19 Mai 2016  
Le Maire  
Martine BORGEO

M/Borgo -

